

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	6
Absents	6
Total des votes	47

7. Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 14 juin 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

**TITULAIRES PRESENTS** : M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. LEROUX, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. RABEL, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, Mme GLEMOT, M. VETEL, Mme MONTIER

**TITULAIRES EXCUSES** : Mme DE ANDRES, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. LAMY, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. TIMON, M. DUCLOS, M. ROBILLOT

**TITULAIRES ABSENTS** : M. BEIGLE, M. GIRARD, M. LEROY, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. BAPTIST

**PROCURATIONS** : Mme DE ANDRES à M RABEL, M. LAMY à Mme DUONG, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à Mme ROSA, M. DUCLOS à M. CANTELOUP, M. ROBILLOT à Mme CACAUX

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. RUVEN

**N° 75-2022 Compétences scolaire, périscolaire et restauration scolaire Tarifs des prestations de garderie périscolaire et de restauration scolaire – Modification -Adoption**

La délibération n°041-2016 « *modification des statuts – Transfert des compétences scolaires, périscolaires et de restauration scolaire à la Communauté de communes de Pont Audemer* » prévoit que la Communauté de Communes a en charge, notamment, la politique tarifaire des garderies périscolaires et des repas.

A la demande de certaines communes, les tarifs de restauration scolaire et/ou d'accueil périscolaire de leur territoire doivent être révisés.

Ces éléments sont intégrés dans le tableau en annexe à cette délibération.

Ces nouveaux tarifs seraient applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

**CONSIDERANT** la délibération n°041-2016 « *modification des statuts – Transfert des compétences scolaires, périscolaires et de restauration scolaire à la Communauté de communes de Pont Audemer* » ;

**CONSIDERANT** que cette délibération prévoit que la Communauté de communes a en charge, notamment, la politique tarifaire des garderies périscolaires et des repas ;

**CONSIDERANT** la délibération n°10-2019 « *Modification des statuts de la Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle* », et notamment l'article B4 desdits statuts modifiés ;

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20220620-75-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2022  
Date de réception préfecture : 28/06/2022

**CONSIDERANT** la délibération n°11-2019 « *Définition de l'intérêt communautaire suite à la modification des statuts de la CCPAVR* », et notamment sa partie Action sociale d'intérêt communautaire ;

**CONSIDERANT** la délibération n°157-2021 « *Compétences scolaire, périscolaire et restauration scolaire – Tarifs des prestations de garderie périscolaire et de restaurations scolaire* » adoptée le 13 décembre 2021 ;

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **ADOPTÉ** les tarifs de prestations de garderie périscolaire et de restauration scolaire modifiés conformément au tableau joint en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Pont-Audemer, le 20 juin 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Michel LEROUX



**TARIFS CANTINE ET GARDERIE / PERISCOLAIRE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT AUDEMER VAL DE RISLE**  
 Tableau annexe à la délibération  
 Conseil Communautaire du 20 juin 2022

*Tarifs modifiés en gras*

Communes	Tarifs restauration scolaire	Tarif Garderie / périscolaire
Appeville Annebault	3,30 €	13 €/10 h.
Authou	3,70 €	<b>Pour les enfants scolarisés à Authou :</b> - 1€ la séance du matin ou du soir <b>Pour les enfants scolarisés à l'extérieur mais accueillis au périscolaire d'Authou :</b> - 3€ la séance pour les élémentaires - 1€ la séance pour les maternelles
Bouquelon	3,40 €	Au Tarif communautaire
Brestot	Associatif	Associatif
Campigny	3,50 €	Au quotient communautaire
Condé/Risle	3 €	1 €/Heure
Corneville/Risle	3,00 €	Au Quotient Communautaire
Ecaquelon	3,25 €	1,5€/seance et 0,50€ par enfant suppl
Fourmetot (Le Perrey)	3,50 €	Au Quotient communautaire
Glos / Risle	3,25 €	pas de garderie
Illeville/ Montfort	Commune : 3,00€ Extérieur : 3,50 €	1,10 € matin
		1,5€ de 16h15 à 17h
		plus 1€ de 17h à 18h
		plus 1€ de 18h à 19h
Les Préaux ccpavr	3,70 €	Au quotient communautaire
Manneville/Risle	3,10 €	Au quotient communautaire
Montfort/Risle	Commune : 3,30€	1,20 € la séance du matin
	Hors commune : 3,80€	1,60€ la séance du soir, gouter inclus
Pont Audemer	Cf. tableau spécifique ci-dessous	Au quotient communautaire
Pont-Authou	3,70 € 1er enf. / 3,55 € 2eme enf. / 3,4 € 3eme enf	service gratuit
Quillebeuf/Seine	3,60 €	Au Tarif communautaire
Rougemontiers	3,10€ : enfant de 3 à 5 ans 3,50€ : enfant de 6 à 12 ans	Au Tarif communautaire
Routot	maternelle : 3,10 € primaire : 3,50 €	Au Tarif communautaire
St Ouen des Champs (Le perrey)	4 €	Lieu St Opportune / Roumois
St Philbert/Risle	Commune : 2,90€	Commune : 1€
	Hors commune : 3,80€	Hors commune : 2€
Saint Symphorien	3,60 €	Périscolaire assuré par Les préaux
St Samson de la Roque	3,40 €	Au Tarif communautaire
St Mards de Blacarville	3,67 €	Au Quotient communautaire
Selles	3,30 €	Au Quotient communautaire
Thierville	Pas de cantine	1,5€/ la séance et 0,50€ par enf suppl
Toutainville	3,40 €	Au Quotient communautaire
Triqueville	3,70 €	Au quotient communautaire
Au Quotient communautaire	Délibération spécifique du 30 mai 2022	
Au Tarif communautaire		

**PONT AUDEMER**

Barème (quotient familial CAF)	Tarifs restauration scolaire
Moins de 400€	A 1.89€
De 401 à 600€	B 2.35€
De 601 à 800€	C 2.83€
De 801 à 1200€	D 3.30€
De 1201 à 1400€	E 3.77€
De 1401 à 1500€	F 4.25€
De 1501€ et plus	G 4.77€
Hors CCPAVR	H 5.45€

**Tarifs spécifiques**

Personnel Ville	F
Enseignants CDC	G
Industriels Forains	G
Gens du voyage	G

Accusé de réception en préfecture  
 027-200065787-20220620-75-DE  
 Date de télétransmission : 28/06/2022  
 Date de réception préfecture : 28/06/2022